



Sur décision nationale, la saison d'hiver débute le 25 novembre 2022, pour la distribution.

### ➤ **Inscription**

Pour toute demande d'inscription, il faut s'adresser à l'antenne de Lanrivoaré, 320, zone de Kerdrioual.

Des permanences seront ouvertes mardi 9 et jeudi 17 novembre 2022, de 9h à 11h00.  
☎ 02.98.32.64.04.

Le demandeur doit se présenter muni des justificatifs de ses recettes et de ses dépenses récentes (moins de 3 mois) : attestations CAF, justificatifs d'indemnités chômage, bulletins de salaires, indemnité d'invalidité, pension/retraite, indemnités journalières de la sécurité sociale, dernier avis d'imposition ou de non-imposition, quittance de loyer, dossier de surendettement...

Lorsque la demande est acceptée par les Restos, le service social de la mairie en est informé.

### ➤ **Distribution des denrées**

Les agents communaux se rendent à Lanrivoaré chaque vendredi matin pour récupérer les colis des bénéficiaires domiciliés au Conquet.

La distribution des denrées a lieu le vendredi matin en mairie et est assurée par les membres du Conseil d'Administration du CCAS, selon un planning défini afin de préserver l'anonymat des bénéficiaires.

S'il le souhaite, le bénéficiaire peut récupérer son colis lui-même le vendredi matin à Lanrivoaré.